pemsa
Human Resources

www.pemsa.com
Free call 0800 811 011

Cadres	3	Vente/Représentation	6-7
Banque/Assurance	4	Arts et métiers	6-8
Commerce/Administration	4-5	Médical, paramédical et social	7-8
Finance/Comptabilité	5	Restauration/Hôtellerie	8-9
Industrie/Ingénierie	5	Bâtiment/Construction	9-10
Juridique	5	Emplois divers	10-11
Marketing/Communication	5-6	Petites annonces	11
Informatique/Télécoms	6	Enseignement	12

JOBUP.CH
N°1 de l'emploi en Suisse romande
plus de 5'000
annonces sur
www.jobup.ch

Emploi

Spécial Formation
Ecoles privées
2-3

Tribune deGenève

204 Offres

L'enseignement privé suisse se veut sous bonne garde

Les Cantons exercent un contrôle général sur les écoles privées. Leur fédération a développé un label de qualité suisse.

Fabrice Breithaupt

Que vaut la qualité de l'enseignement dans une école privée? Telle est la question légitime que les parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés dans un tel établissement se posent. Non pas simplement parce que ce type d'école coûte de l'argent, mais aussi et surtout parce qu'il s'agit de leurs enfants, et de l'avenir de ceux-ci. Explications.

Les labels de qualité

Il existe divers systèmes et labels d'assurance qualité dans l'enseignement. Certains sont étrangers, d'autres sont nationaux. En Suisse, selon nos informations, on en dénombre une vingtaine. Chacune correspond à un type et/ou à un niveau d'enseignement (par exemple, ASEH pour les écoles hôtelières ou EAQUALS pour les langues).

Depuis 2007, la Fédération suisse des écoles privées (FSEP) exige que tous ses membres (260 écoles parmi «les plus importantes du pays», selon la FSEP, représentant «environ 80% de tous les élèves du domaine privé») soient désormais au bénéfice d'un label de qualité reconnu au plan national et/ou international pour pouvoir (continuer à) être membre de l'organe faîtier de la branche.

«Une certification offre aux écoles des avantages non négligeables sur le marché, dans la mesure où leur image vis-à-vis des clients est améliorée et où la certification se répercute de manière positive sur la gestion de la qualité, explique Isabelle Montandon, collaboratrice au secrétariat général de la FSEP. C'est aussi un avantage vis-à-vis des autorités, qui permet de postuler activement pour des mandats de formation mis au concours par l'Etat ou de recevoir une reconnaissance fédérale pour des formations privées.»

La FSEP a créé son propre label: le QSC (Certificat suisse de qualité pour les écoles d'enseignement général et professionnel). «Ce label est helvétique. C'est même le premier du genre, se félicite Catherine Firmenich, directrice de l'école privée La Découverte à Genève et membre de la commission pour l'assurance qualité de la FSEP. Celui-ci prévoit que l'établissement arborant ce label doit, notamment, dispenser un enseignement et utiliser une pédagogie reconnus officiellement *(lire plus loin)* et les enseignants sont tenus de suivre une formation professionnelle continue en pédagogie, en interne.

Le rôle des écoles privées

Les établissements bénéficiant de l'un de ces labels de qualité, voire de plusieurs, doivent se soumettre assez régulièrement à des contrôles. «Le QSC, plus précisément son attribution et la surveillance du respect de son cahier des charges, sont assurées par ProCert, à raison d'un contrôle par an effectué directement dans les écoles, explique Catherine Firmenich. ProCert est un organisme extérieur, donc indépendant. L'Etat de Genève l'a même mandaté cet été pour vérifier la qualité de l'enseignement dans les écoles publiques du canton».

En cas de défaut constaté, la sanction est proportionnelle à la gravité du manquement. Cela va du simple avertissement réclamant à la direction de l'établissement concerné de se remettre rapidement en conformité avec les exigences du label, jusqu'au retrait du droit de continuer à utiliser la marque. «A Genève, depuis que le QSC existe, nous n'avons jamais eu besoin d'arriver à une telle extrémité», précise Catherine Firmenich.

A Genève, les écoles privées sont contrôlées deux fois par an par le Service de l'enseignement privé du DIP. Certaines sont, en plus, contrôlées par des organismes spécialisés indépendants. KEYSTONE

La supervision des Cantons

Avant de pouvoir ouvrir ses portes et dispenser son enseignement, une école privée doit passer par la case «Canton». A Genève, c'est le Département de l'instruction publique (DIP), via le Service de l'enseignement privé (SEP), qui exerce un contrôle général sur les écoles privées (scolarité obligatoire et postobligatoire, formation professionnelle et de niveau tertiaire).

C'est lui qui délivre l'autorisation d'exploiter, «pour autant que les conditions d'exploitation ne comportent rien de contraire à l'ordre public, à la bonne foi en affaires, aux bonnes mœurs ainsi qu'à la sécurité et la salubrité publique, explique Denis Kaufmann, chef du SEP. Les écoles relevant de la scolarité obligatoire doivent dispenser un enseignement de base jugé suffisant, en référence aux programmes scolaires en vigueur dans l'enseignement public. La cohérence entre les prestations annoncées et les moyens mis en œuvre pour les réaliser doit être démontrée. Et les enseignants doivent présenter des garanties quant à leurs antécédents et leurs compétences».

Le SEP procède à des inspections dans ces écoles tous les deux ans. Les résultats semblent globalement satisfaisants, selon Denis Kaufmann. «On ne peut pas faire de généralité. Nous constatons cependant que, le plus souvent, il ne s'agit que des mises en conformité légères. Dans les cas plus sérieux, les établissements s'exposent à des mesures administratives, qui sont graduelles et qui peuvent conduire au retrait de l'autorisation d'exploiter ainsi qu'à la fermeture de l'école».

La chronique

Rituels de passage

Denis Hertz
Formateur
de Coaches

De la perte d'un emploi à l'engagement dans un nouveau poste, toutes nos transitions importantes demandent à être honorées pour faciliter nos transformations de vie.

A part quelques événements privés marquants, tels les naissances, confirmations, mariages, ou décès, notre société a perdu l'habitude des rituels. Les entreprises peinent à célébrer les changements. Pourtant l'introduction de rituels dans la conduite du changement aide grandement à en faciliter le processus.

Un cycle naturel

Selon Kathleen Wall, les rites de passage traversent cinq phases d'un cycle universel: 1 - le lâcher prise (décision consciente d'abandonner une ancienne manière d'être avec une ouverture à l'émergence du nouveau), 2 - l'errance (période de flou ou de confusion où on ne sait plus quelle direction prendre), 3 - les polarités (frustration de se sentir tiraillé entre désirs et émotions contraires), 4 - le nouveau départ (vision d'une manière fraîche de fonctionner) et 5 - l'enracinement (pour intégrer le nouveau départ dans la réalité quotidienne).

Mode d'emploi

Si vous êtes dans une période de transition, voici quelques questions utiles à vous poser pour créer votre propre rituel. Commencez par créer une intention pour le rituel (par exemple libérer une nouvelle énergie). Prenez conscience de votre ressenti aux niveaux physique, émotionnel et mental. Identifiez clairement ce que vous ne voulez plus et êtes prêt à laisser derrière vous. Faites ensuite la liste de tout ce que vous souhaitez garder de bon et positif du passé. Enfin exprimez clairement tout ce que vous aimez du nouveau devant vous et êtes prêt à entamer. En ce début d'automne, vous aurez ainsi 3 alliés qui se nomment: «ARRÊTE! CONTINUE! DEMARRE!» et vous accompagneront sur vos chemins du changement.

Emploi Pour trouver un job, il faut savoir ce que l'on cherche **Page 12**

PUBLICITÉ

GSS
Geneva Secondary School

:::: GENEVA SECONDARY SCHOOL ::::
Secondary Education in English (11-16) • Small class sizes – maximum 16
Excellent school / parent / student communication • Non mother tongue students welcome
English National Curriculum – Key Stages 3 and 4 • IGCSE Examinations – approved exam centre
Outstanding purpose built premises with secure playground and entrance
Situated in Châtelaine – easy access from motorway and bus stop right outside
Tuition fees: CHF 17'900.- per annum

:::: A-LEVEL COLLEGE ::::
A 2 year, full-time course of study leading to university entrance,
for international and Swiss students aged 16 and above.
Tuition fees: from CHF 12'900.- per annum

Primary School
Opening
September
2011

ASC International House :: Geneva Secondary School :: Av. de Châtelaine 95A :: 1219 Châtelaine :: Tel: 022 795 75 10 :: www.gsschool.ch

Design: 1402.ch